# Ville de Trois-Rivières

## Projet de règlement nº 79 / 2023 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'apporter des modifications à la carte des secteurs de niveau sonore élevé

**1.** La carte 22 du Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) est remplacée par la carte suivante :

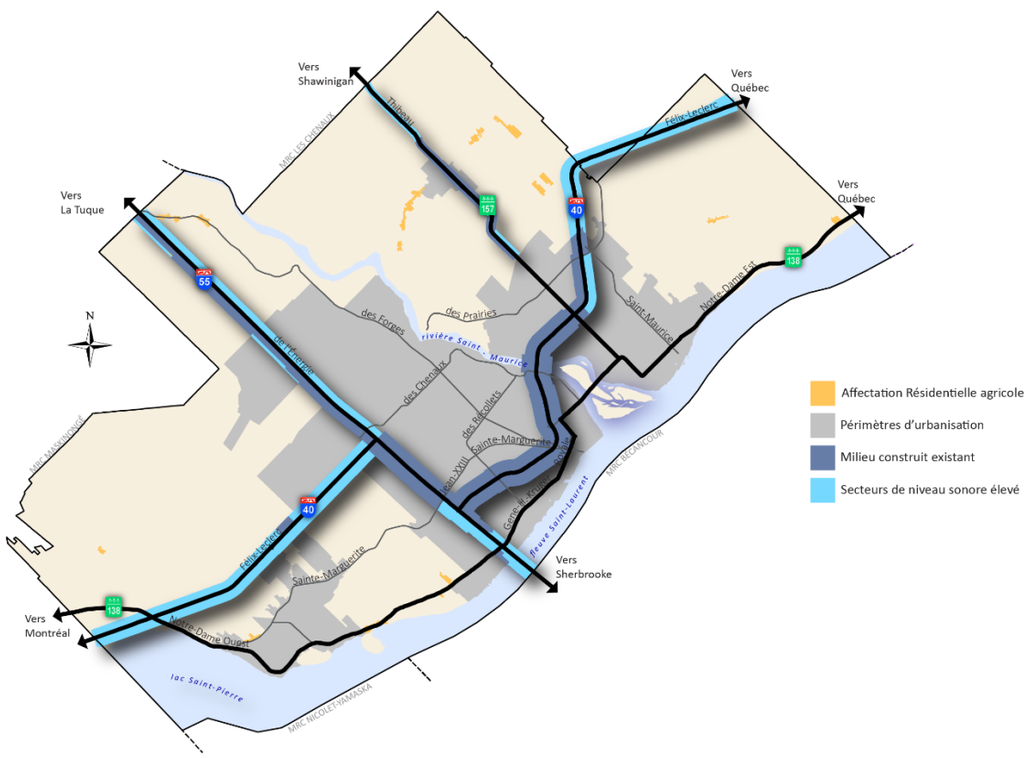


**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à l'article 53.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Édicté à la séance du Conseil du 4 juillet 2023.

M. Jean Lamarche, maire

Me Yolaine Tremblay, greffière